

## Critères impératifs

**2.2-06** : Prévention des risques d'erreur médicamenteuse et des erreurs évitables

**3.1-04** : Culture de sécurité - Anticiper les risques, fiabiliser les pratiques, protéger le patient

## Un traitement habituel

**oublié à l'entrée = risque créé**

Un oubli à l'admission peut devenir une complication en cours d'hospitalisation

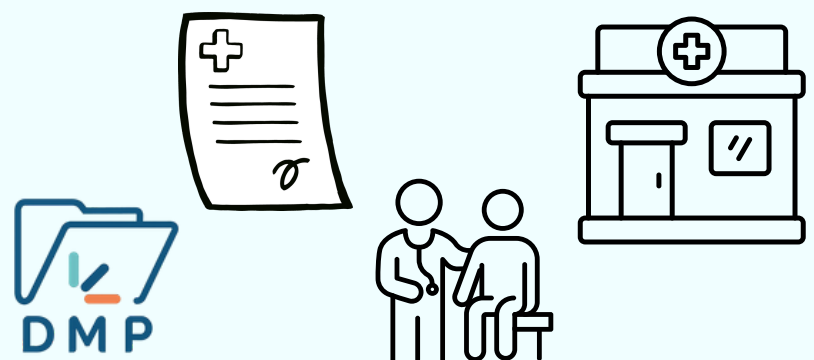


28% des erreurs médicamenteuses surviennent à l'admission (HAS 2025)

**“Comment sécurisez-vous la reprise du traitement habituel ?”**

La sécurisation repose sur la recherche et la prise en compte systématique du traitement habituel

- ✓ Ordonnances de ville prises en compte
- ✓ Patient et/ou entourage interrogé
- ✓ Dossier Médical Partagé (DMP) consulté
- ✓ Pharmacie contactée



**A l'admission : vérifier - comparer - prescrire en sécurité**